

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill du Sénat (No 151) intitulé : "Acte constituant en corporation la Compagnie de chemin de fer, de navigation, de commerce et de mines du Pacifique et du Yukon."

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

M. Paterson propose, secondé par M. Fielding, que la Chambre se forme demain en comité général pour examiner une certaine résolution proposée au sujet des primes sur le fer et l'acier fabriqués au Canada.

M. Paterson, l'un des membres du Conseil privé de la Reine, informe alors la Chambre que Son Excellence le Gouverneur général ayant été mis au fait de l'objet de la dite résolution, la recommande à la considération de la Chambre.

Résolu, que demain, la Chambre se formera en tel comité.

L'ordre du jour appelle la seconde lecture du bill (No 76) pourvoyant à l'abrogation de l'Acte des pensions du service civil et à la retraite des membres du service civil.

Le bill est, en conséquence, lu la seconde fois, et renvoyé à un comité général de la Chambre.

Résolu, que cette Chambre se forme immédiatement en tel comité.

La Chambre se forme, en conséquence, en comité général; et, après avoir ainsi siégé quelque temps, M. l'Orateur reprend le fauteuil, et M. Brodeur rapporte que le comité a fait quelque progrès et l'a chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Résolu, qu'à sa prochaine séance, la Chambre se formera de nouveau en tel comité.

M. l'Orateur informe la Chambre que le greffier du Sénat a apporté un message, lequel est lu comme suit:—

Le Sénat a adopté le bill (No 117) intitulé: "Acte constituant en corporation la Banque de Klondike et Dawson-City," sans amendement.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 104), intitulé: "Acte concernant la Compagnie du Canal de Montréal à Ottawa et la Baie Georgienne," avec un amendement pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

Aussi, le Sénat a adopté le bill (No 119) intitulé: "Acte constituant en corporation la Compagnie de Télégraphe de Dawson-City et Victoria," avec des amendements pour lesquels il demande le concours de cette Chambre.

Et, aussi, le Sénat a adopté un bill (No 154) intitulé: "Acte ayant pour objet de pourvoir à l'administration du district du Yukon," pour lequel il désire le concours de cette Chambre.

La Chambre, en conformité de l'ordre, se forme de nouveau en comité des Sub-sides.

(*En comité.*)

1. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix mille six cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour chemins de fer et canaux—imputable sur le capital, savoir:—Chemin de fer Canadien du Pacifique—pour solde d'ouvrage en vertu de la sentence arbitrale, \$8,600; pour dommages aux terres, etc., \$2,000, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

2. Résolu, qu'une somme n'excédant pas dix-huit mille cinq cents piastres soit accordée à Sa Majesté pour le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, savoir:—Pour raccourcir la ligne-mère en redressant certaines courbes sur cette ligne, \$15,000; pour matériel roulant additionnel, \$3,500, pour l'année finissant le 30 juin 1899.

Résolutions à rapporter.